

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 24/09/2012

Réception par le Prefet : 24/09/2012

Publication : 28/09/2012



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2012-9-8-1

Séance du vendredi 21 septembre 2012

PROGRAMME E758 LANGUE ET CULTURE REGIONALES SUBVENTION POUR LES BIBLIOTHEQUES SCOLAIRES (PREMIERE LISTE 2012)

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2011-1-1-5 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général au Président du Conseil Général,
- VU la délibération n° CG-2011-5-8-3 du 7 décembre 2011 relative au BP 2012 «Programme Langue et Culture Régionales»,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ décide d'autoriser le versement, au titre des bibliothèques scolaires pour les classes bilingues, des subventions selon la liste jointe en annexe, pour un montant total de 3 050 €
- ❖ de prélever cette dépense sur le programme E758, imputation 0-65-28-65734-2657-311 pour les communes ou établissements publics intercommunaux et 0-65-28-6574-2657-311 pour les écoles privées.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions

Mission Langue et Culture Régionales

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 21 SEPTEMBRE 2012

**Actions LCR
PROGRAMME 2012**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
LCR04881	ASS GESTION INSTITUT ASSOMPTION - COLMAR Bibliothèque scolaire	350,00
LCR04882	FONDATION PROVIDENCE : ECOLE JEANNE D'ARC - MULHOUSE Bibliothèque scolaire	500,00
LCR04873	RIXHEIM Bibliothèque scolaire Cofinancement : <p style="text-align: right;">RIXHEIM : 850,00 €</p>	850,00
LCR04876	SOULTZ Bibliothèque scolaire Cofinancement : <p style="text-align: right;">SOULTZ : 500,00 €</p>	500,00
LCR04899	SOULTZMATT Bibliothèque scolaire Cofinancement : <p style="text-align: right;">SOULTZMATT : 350,00 €</p>	350,00
LCR04883	SYNDICAT DE COMMUNES DE L'ILE NAPOLEON Bibliothèque scolaire Ecole de Rixheim Ile Napoléon Cofinancement : <p style="text-align: right;">SYNDICAT DE COMMUNES DE L'ILE NAPOLEON : 500,00 €</p>	500,00
Total		3 050,00